Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 051-215102435-20260617-2026_40-DE

COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le douze juin 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, ASLOUDJ Zohra, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARREAU Estelle, et COURVOISIER Audrey et Messieurs LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel, BROUSSE Yann et CRAVERO Ugo.

Absents excusés :	GADBOIS Catherine	pouvoir donné à ASLOUDJ Zohra
	CHARDON Amélie	pouvoir donné à CHARREAU Estelle
	TROLIO Michel	pouvoir donné à ROYNEL Patrick
	RAT Jérôme	pouvoir donné à CHIMIACK Pascale
	FAUCHER Pierre	pouvoir donné à LEFORT Patrick

Secrétaire de séance : Madame Estelle CHARREAU

Acquisition de la parcelle AK 327

Considérant que la parcelle AK 327 appartient à Monsieur Richard DESSAGNE,
Considérant que cette parcelle est actuellement du cheminement piétons et aurait dû être incorporé au domaine public de longue date,
Considérant la nécessité pour la commune de rectifier cet état de fait,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte d'acquérir la parcelle AK 327 de 76m² sise 90 et 98 rue Maucourt auprès de Monsieur DESSAGNE à l'Euro symbolique.
Dit que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,
Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Annick FELICETTI

MAIRIE DE FRIGNICOURT (Marne)